

## ORDONNANCE COLLECTIVE

<b>ORDONNANCE :</b> Initier le traitement pour le soulagement du prurit per-dialyse		<b>NUMÉRO : 10.07</b>
		<b>DATE :</b> Avril 2009
		<b>RÉVISÉE :</b>
<b>PROFESSIONNELS VISÉS</b>	Infirmières	<b>Référence à un protocole</b>
<b>TYPE D'ORDONNANCE</b>	Ordonnance visant à <b>initier</b> des mesures thérapeutiques ou la thérapie médicamenteuse.	Oui
		Protocole infirmier en suppléance rénale

### PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières
- Avoir reçu la formation nécessaire selon le programme de formation spécifique pour l'unité de suppléance rénale

### CLIENTÈLES VISÉES

- Usagers hémodialysés

### UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- L'unité de suppléance rénale du CHRDL

### ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

## 1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Soulagement du prurit per-dialyse.

## 2. CONDITION D'INITIATION

- Initier le traitement dès la manifestation de prurit.

## 3. ORDONNANCE

- Administrer **Bénadryl** 25 mg per os (diphenhydramine)

**Si non soulagé après 30 minutes :**

- Administrer **Bénadryl** 25 mg I.V. (diphenhydramine)

**Si persistance du prurit après 3 à 4 traitements :**

- Effectuer prélèvement sanguin pour contrôle de calcium et phosphore

## 4. CONDITIONS D'APPLICATION

### 4.1. Indications

- Dès l'apparition de prurit généralisé avec ou sans lésions de grattage.

### 4.2. Contre-indications

- Allergie ou intolérance connue au Bénadryl (diphenhydramine).
- Ne pas administrer Bénadryl s'il reste moins de 30 minutes au traitement d'hémodialyse.

## 5. MÉTHODES

### 5.1. Précautions et directives

- S'assurer que le prurit n'est pas relié à une réaction allergique.

### 5.2. Procédures

- Protocole infirmier en suppléance rénale du CHRDL

### **5.3. Éléments de surveillance**

- Niveau de soulagement du prurit.
- Effets secondaires du Bénadryl

### **5.4. Complications**

- N.A.

### **5.5. Limites d'application**

- Aviser le néphrologue si persistance du prurit malgré médication.
- Aviser le néphrologue si résultats de laboratoire anormaux.

## **6. SOURCES**

- Procédures de suppléance rénale
- Consensus des signataires
- «*Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques*», (2007).

## ORDONNANCE COLLECTIVE

<b>ORDONNANCE :</b> Initier le traitement pour le soulagement du prurit per-dialyse	<b>NUMÉRO :</b> 10.07
	<b>DATE :</b> Avril 2009
	<b>RÉVISÉE :</b>

Chef du service de néphrologie : \_\_\_\_\_

Date : 2009/04/20 Dr Pierre Landry

Chef du département de médecine spécialisée : \_\_\_\_\_

Date : 22/05/2009 Dr Pierre Laflamme

Directeur des soins infirmiers : \_\_\_\_\_

Date : 2009.05.29 Martin Labrie

Chef du département de pharmacie : \_\_\_\_\_

Date : 2009-06-03

Adoptée par le CMDP : \_\_\_\_\_

Date : 2009-06-18 Jean-Jacques Klopfenstein, M.D., président